



Schweizerischer Gemeindeverband
Association des Communes Suisses
Associazione dei Comuni Svizzeri
Associazion da las Vischnancas Svizras

Département fédéral de
l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication
3003 Bene

Par email à : signalisationsverordnung@astra.admin.ch

Berne, le 26 janvier 2022

Révision partielle de l'ordonnance sur la signalisation routière, simplification de l'introduction des zones 30 et covoiturage – Prise de position de l'Association des Communes Suisses

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 10 novembre 2021, vous nous avez soumis l'objet en titre pour consultation. Nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue au nom des 1600 communes affiliées à l'Association des Communes Suisses (ACS).

L'ACS salue la proposition du Conseil fédéral de simplifier le processus administratif d'introduction de zones 30. Actuellement, de nombreux travaux sont en cours pour implémenter des zones 30 en localité. Un allègement des conditions d'instauration important permettra aux communes souhaitant faire usage de cet instrument d'en jouir sans lourde entrave administrative. Actuellement, l'autorité compétence ne peut abaisser ou augmenter la vitesse maximale fixée par le Conseil fédérale sur certains traçons de route qu'après expertise. Le Conseil fédéral propose que l'aménagement de zones soit soumis aux prescriptions générales en matière de réglementation et restrictions du trafic. Il en découle une simplification importante de la procédure en renonçant à la réalisation de fastidieuse expertise.

L'ACS soutient sur le principe la possibilité de mise en place de signalisation spécifique permettant aux véhicules transportant plusieurs personnes d'emprunter des voies de circulation interdites aux autres véhicules ainsi que l'introduction d'une signalisation pour le covoiturage destinée aux véhicules en stationnement. Les expérimentations ayant eu lieux dans les cantons de Genève et du Tessin n'ont pas permises de démontrer les effets évidents de ces tests étant donné que l'évolution du trafic a été fortement impactée par les mesures de lutte contre la Covid-19. Cet outil de gestion du trafic reste toutefois intéressant pour les communes souhaitant promouvoir le covoiturage. Toutefois, la mise en œuvre de cet instrument ne doit pas entraîner de lourde charge administrative notamment en matière de coordination entre communes et cantons. Les questions sécuritaires, notamment l'usage multiple de la chaussées réservées aux bus doivent être prise en compte dans ce processus.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Zusammenfassung

Der SGV begrüsst den Vorschlag des Bundesrates, die Einführung von Tempo-30-Zonen zu vereinfachen. Die beantragte Neuregelung ermöglicht eine deutliche Vereinfachung des Verfahrens, da auf zeitraubende Gutachten verzichtet werden kann. Die Einrichtung von Tempo-30-Zonen wird somit für Gemeinden, die von diesem Instrument Gebrauch machen wollen, erleichtert.

Der SGV unterstützt grundsätzlich die mit der Vorlage geschaffene Möglichkeit für Mitfahrgemeinschaften (Carpooling). Fahrgemeinschaften können zur Verringerung der Verkehrsüberlastung beitragen. Dafür muss vor Ort eine Interessenabwägung stattfinden können. Die Nutzung dieser Möglichkeit soll weiterhin freiwillig bleiben. Die Umsetzung dieses Instruments darf nicht zu einem hohen Verwaltungsaufwand führen, insbesondere was die Koordination zwischen Gemeinden und Kantonen betrifft. Sicherheitsaspekte wie die Mehrfachnutzung von Busfahrbahnen durch öffentliche Verkehrsmittel, Fahrräder und manchmal auch Taxis und Carsharing-Autos müssen in diesem Prozess berücksichtigt werden.

Association des Communes Suisses

Le président

Le directeur



Hannes Germann
Conseiller aux États



Christoph Niederberger

Copies à:

Union des villes suisses, Berne

Groupement suisse pour les régions de montagne, Berne